

Objet de la consultation :
Mission d'animation de l'opération « Expédition Créative »

Date limite de remise des offres : 17 Novembre 2017 – 17h00

Présentation de Madeeli

Madeeli, l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation, est une association loi 1901. L'agence a été créée en 2015. Elle est financée principalement par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'Europe.

Madeeli s'engage aujourd'hui à construire la région de demain. Elle soutient le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises tout en renforçant l'attractivité du territoire régional. Madeeli est présidée par Carole Delga, ancienne Ministre et Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Experte, performante et proche des entreprises, Madeeli propose une offre d'accompagnement personnalisée et adaptée à chaque projet.

Les missions de Madeeli :

- Favoriser le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises
- Animer et coordonner le réseau régional des partenaires de l'innovation et du développement économique
- Renforcer l'attractivité du territoire régional et l'implantation des entreprises

Madeeli accompagne les projets des entreprises à toutes les étapes de leur développement :

- Création, transmission, reprise
- Innovation, transfert technologique
- Développement
- Financement
- Export
- International

Présentation de la mission

En mars 2017, une première édition d'Expédition Créative s'est tenue en Lozère et avait rassemblé une centaine de participants : étudiants en tourisme et en communication numérique de l'antenne de Mende de l'Université de Perpignan Via Domitia, ainsi que des professionnels du tourisme et de l'accompagnement à la création d'entreprise. La première édition a rencontré un franc succès auprès des étudiants, des partenaires et des professionnels.

Madeeli et ses partenaires co-organisateurs préparent une nouvelle édition, d'envergure régionale, de l'opération Expédition Créative. Cette édition se déroulera simultanément en Ariège (Sud Région) et la Lozère (Nord Région) les 7 et 8 décembre 2017. Pour mener à bien cette opération, Madeeli souhaite s'appuyer sur un consultant pour réaliser l'animation de l'expédition créative.

Sollicités par les organisateurs et leurs partenaires, les professionnels du tourisme et du thermalisme vont faire part de problématiques concrètes liées à leur développement (nouvelle offre à construire, visibilité à renforcer, prise en compte d'une nouvelle contrainte, ...)

Les étudiants en tourisme et en communication numérique des établissements d'enseignement supérieurs vont choisir, s'approprier ces thématiques, les reformuler et proposer des solutions en réponse pour y répondre.

Les étudiants devront élargir leur sujet en appliquant les méthodes du marketing stratégique et proposer des solutions qui reposent sur modèle économique viable.

L'événement se tiendra simultanément en Ariège et en Lozère les 7 et 8 décembre 2017.

L'expédition créative est un événement organisé par



En partenariat avec

- Transferts – Agence régionale d'innovation
- Chambres consulaires de Lozère et d'Ariège
- Comités Départementaux du Tourisme de la Lozère et de l'Ariège
- Départements de la Lozère (Direction de l'attractivité) et de l'Ariège

Organisation

Avant l'évènement

Mobilisation, par les organisateurs, de professionnels du tourisme ayant des projets d'innovation ou confrontés à des situations inédites, à des problématiques nouvelles, à un environnement changeant, en lien avec la transition numérique ou des enjeux environnementaux par exemple.

Ces professionnels doivent être conscients que les solutions reposent sur les apports extérieurs, élaborées avec des partenaires mobilisés à leurs côtés.

Le jour de l'évènement :

- Interconnaissance, créativité et stimulation collective
- Finalisation des sujets
- Constitution des équipes avec les coaches (professionnels du tourisme et de l'accompagnement d'entreprise)
- Séance de travail jour 1, suivi d'un pré-jury constructif en fin de journée,
Séance de travail jour 2, suivi d'un jury sélectif en fin de journée.

Préprogramme

Jeudi 7 décembre

- 8h00 - Départ des étudiants en bus à partir de leur site de formation (Mende, Foix)
- 9h00 - Arrivée – Accueil café et installation
- 9h30 – Ouverture protocolaire de l'opération
- 10h00 – Présentation et séance de créativité entre professionnels et étudiants
- 11h30 : Chaque groupe d'étudiants présente son sujet élaboré avec l'appui d'un professionnel
- Affectation des coaches dans les équipes
- 12h30 : Repas-buffet
- 14h00 : Travail en équipe
- 17h00 : Pré-jury - Pitches avec les coaches
- 19h15 : Apéritif
- 20h00 : Dîner-débat : témoignages d'entrepreneurs / soirée conviviale

Vendredi 8 décembre

- 8h30 : Petit-déjeuner
- 9h30 : Préparation des présentations pour le jury de l'après-midi. Entraînement à l'exercice du Pitch
- 12h30 – 13h30 : Déjeuner buffet.
- 14h00 : Pitches sélectifs
- 15h00 : Délibération du jury et résultats (fin à 16h)

Réflexion en cours sur la possibilité de réaliser le jury final sur les deux sites en visio-simultanée selon la qualité des liaisons haut-débit dans les sites retenus.

Le site ariégeois n'est pas encore retenu. Le site Lozérien est situé sur la commune de Montrodat.

Contexte

Pour chaque site (Ariège et Lozère), une centaine de participants est attendue :

- 50 à 60 étudiants (10 à 12 équipes de 5)
- 12 coaches professionnels de l'accompagnement d'entreprise
- 12 professionnels du tourisme
- Organismes et partenaires.

Besoin - Disponibilité

Il est demandé au prestataire de mobiliser une personne sur chaque site du 7 décembre à 8h jusqu'au 8 décembre à 18h

Supports et matériel

Il est demandé au prestataire :

- un « guide du coach » destiné aux professionnels du tourisme et de l'accompagnement à la création d'entreprise qui devront guider les équipes dans la prise en compte des problématiques, la construction et la présentation devant un jury de réponses pertinentes,
- un « guide du participant » qui oriente le groupe d'étudiants dans sa réflexion et la structuration d'une réponse construite sous forme de projets entrepreneurial.

Il revient également au prestataire de fournir tout le matériel pédagogique nécessaire à produire et à restituer une réflexion, puis un projet, devant l'assemblée des participants et le jury (tableau, papier, plaques de cartons, feutres, etc).

Méthode d'animation

L'opération repose sur des méthodes qui permettent d'allier les valeurs de solidarité et d'entraide à la nécessité de performance, pour la construction d'un projet éphémère ou la contribution à un projet pérenne.

L'animation devra :

- Aider les groupes projets à se constituer, stimuler la créativité de chacun au moment du choix du projet.
> Emergence et développement de projets innovants dans le tourisme ou le thermalisme
- Guider chaque groupe dans la structuration de son projet d'entreprise le pousser à bâtir un projet qui soit le plus innovant et différenciant possible.
> Sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat, aux démarches d'innovation et au travail collaboratif.
> Accompagnement des professionnels du tourisme (production de produits ou services à destination du marché du tourisme et thermalisme, activité de loisir et de bien-être, ...), confrontés à l'évolution de leur environnement.
- Pousser chaque membre du groupe à mettre ses compétences et ses qualités au service du projet.
> Dépassement de soi
> Esprit d'équipe.
- Proposer une grille de sélection des projets à mettre à disposition du jury et préparation des membres du jury.

Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires devra se désigner comme mandataire du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Demande d'informations

- Administratif : Nina Delvaux
Mail : nina.delvaux@madeeli.fr
Tel : 04.66.45.33.02
- Mise en œuvre de la mission / Lozère : Sébastien Oziol
Mail : sebastien.oziol@madeeli.fr
- Mise en œuvre de la mission / Ariège : Annie Fachetti

Candidatures

Les offres des candidats, exprimées en Euro, seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une offre technique et financière détaillant la méthodologie d'accompagnement et le prix des prestations. Le chiffrage devra intégrer tous les frais afférents à la mission (supports, matériel ...) ainsi que les temps de rencontre et de coordination préalable, en cours et en fin d'action avec le chef de projet.
- Une présentation de l'équipe projet
- Une présentation synthétique de l'entreprise avec notamment des références dans l'objet de la consultation
- Attestations prouvant la régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales.

La prestation sera attribuée au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- Qualité technique et méthodologique de l'offre globale **noté sur 50**
- Prix des prestations (Fournir le détail des prestations) **noté sur 50**

Madeeli se réserve le droit :

- d'organiser une audition dans ses locaux du ou des candidats dont les offres auront été présélectionnées,
- de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

Transmission de l'offre

Les candidats transmettent leur offre par mail à l'adresse suivante : marc.bigot@madeeli.fr avec copie à contact.lozere@madeeli.fr en indiquant dans l'objet du mail l'objet de la consultation. (*Mission d'animation de l'Expédition Créative*)

Date limite de remise des offres : 17 Novembre 2017 – 17h00

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Durée et date d'effet de la commande

La commande de la prestation entrera en vigueur à compter de sa notification par Madeeli.

La prestation sera conclue pour la durée de l'événement.

Le titulaire s'engage à prendre l'attache de MADEELI (Sébastien OZIOL et Annie FACHETTI) sous cinq jours, à compter de la réception de la commande.

Prix et conditions de règlement

Les prix s'entendent tous frais inclus et comprennent notamment les frais afférents à la réalisation de la prestation (déplacements, repas, production des notes, documents...).

Paiement de la prestation à l'issue de la mission et sur production de facture.

Toute demande de paiement devra être adressée en deux exemplaires à : MADEELI - 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours sur présentation de facture et vérification du service réalisé.

Confidentialité

Le prestataire qui, à l'occasion de l'exécution de la prestation, a reçu de Madeeli, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou objets quelconques, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution des prestations ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celle-ci.

Le prestataire s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel il est tenu, les informations de toutes natures relatives notamment aux activités de Madeeli et de toutes structures avec laquelle il serait en contact, à son organisation et à son personnel, ainsi qu'à l'exécution de l'intervention.

Le prestataire s'engage à faire respecter cette obligation par ses employés et sous-traitants éventuels.

Il s'engage en outre à ne pas divulguer lesdites informations confidentielles, sauf autorisation expresse préalable et écrite de madeeli et en tout état de cause, à respecter la présente clause de confidentialité pendant toute la durée du présent appel d'offre.

Propriété intellectuelle

Droits du prestataire :

Le prestataire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à créer dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir effectué toutes les démarches de régularisation nécessaire pour les droits de propriété intellectuelle non créés par lui et qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la prestation.

Le prestataire s'engage à céder à titre exclusif à Madeeli l'intégralité des droits de propriété intellectuelle patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de Madeeli (tels que notes, crayonnés et maquettes, projets de maquettes, esquisses, illustrations, typons, masters, slogans, affiches textes, typographies, logos, ...) et notamment les droits de reproduction sur l'ensemble des supports habituellement utilisés par Madeeli (tels que plaquettes, cartes de visite, site Internet, supports électroniques ...), de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Chaque création/ensemble de créations fera l'objet d'un avenant spécifique lequel précisera notamment le mode et la nature de cession et d'exploitation, sans que cela n'occasionne de frais supplémentaires à ceux prévus dans la réponse faite au présent appel d'offre.

L'avenant spécifique mentionnera également la durée de la cession des droits, la portée géographique et le cas échéant le nombre d'exemplaires ou de tirages.

Le prestataire garantira à Madeeli la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de Madeeli, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

Madeeli aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Droits des tiers :

Le prestataire s'engage à respecter les droits des tiers interrogés (droits à l'image, droits d'auteur ...). Il s'engage notamment à les informer préalablement à l'entretien et à recueillir leur consentement quant à l'enregistrement, la citation de leurs propos, la diffusion d'images ... dans les documents produits.

Le prestataire garantit Madeeli contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins (artistes, interprètes), de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit d'exploiter, de représenter et de reproduire.

Communication

Le prestataire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission confiée par MADEELI.

Résiliation

La résiliation de la commande intervient en cas :

- de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire
- de cession sans autorisation par avenant soumis à MADEELI.

Madeeli peut résilier la commande aux torts du prestataire en cas d'inexactitude des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et en l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de Madeeli.

Litiges

Tout litige survenant à propos de la prestation, non réglé dans le cadre d'une procédure amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Toulouse.